



**VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)**

N° 01_01_2025_055

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	24
<i>Votants</i>	29
<i>Nombre de voix pour</i>	29
<i>Nombre de voix contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0
<i>NPPV</i>	0

OBJET :

**Partenariat
médiathèque/écoles**

Charte scolaire

Certifie exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 038-213802499-20250923-01_01_2025_055-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq

le mardi 23 septembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 septembre 2025

Présents : M. Dominique BONNET, Maire – Mmes Caroline HALLE, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON – MM. Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ, Adjoint(e)s. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT – MM. Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mme Laurence LE BARRILLEC (pouvoir à M. Gilles FARRUGIA) – MM. Jean-Franck BARONI (pouvoir à M. Jean-François CLAPPAZ), Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à M. Paul KLEIN), Xavier VIGNON (pouvoir à M. Roger BOIS), Claude BAUSSAND (pouvoir à Dominique BONNET).

M Paul KLEIN est nommé secrétaire.

Préambule :

Les bibliothèques des collectivités territoriales ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture (Article 1 (CP art. L310-1 A) de la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique).

Ainsi dans le cadre d'un partenariat actif, la médiathèque Saint-Exupéry se donne également pour mission d'accueillir les enfants scolarisés de l'ensemble des écoles publiques de la commune. Afin de formaliser cet engagement réciproque, la présente charte rappelle les objectifs et l'organisation des accueils scolaires au sein de la médiathèque municipale.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.



Le secrétaire de séance,
Paul KLEIN

Fait à Montbonnot-Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET



Annexe : Charte scolaire